Pièces à fournir pour une demande
de Carte Nationale d'Identité et/ou de Passeport
Dépôt du dossier sur rendez-vous

France Services peut vous aider à réaliser votre pré-demande et à la prise de rendez-vous.
Tél : 04 92 12 20 30

Demande de RDV sur : https://mesdemarches.saintlaurentduvar.fr rubrique ETAT CIVIL ou sur une autre commune. TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE INSTRUIT.
Aucune impression ou photocopie ne sera faite

MAJEUR

- **Réaliser et imprimer la pré-demande** sur le site ANTS
- **Photos d'identité en couleur, de face** aux normes AFNOR (format 35x45 mm), de moins de 6 mois (n'ayant pas servi pour un autre titre de plus de 6 mois)
  NE PAS DECOUPER LA PHOTO DE LA PLANCHE
- **Un justificatif de domicile** récent : facture imprimée à votre nom ou *justif adresse* via la pré-demande / avis d'imposition de l'année en cours/ impôts fonciers/ quittance de loyer (via un organisme ou une agence) / facture de gaz, d'électricité d'eau ou de téléphone
  ➔ attestation titulaire du contrat / attestation d'assurance habitation
- **Pour les personnes hébergées :** fournir une attestation écrite de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + justificatif d'identité de l'hébergeant.
- **Ancien passeport et /ou Carte d'Identité (original).**
- **Timbres fiscaux** : en bureau de tabac ou en ligne sur le site : timbres.impots.gouv.fr ou lors de la pré- demande
  - ⇨ *Passeport* :
    - 86 euros (majeur)
    - (voir cas particuliers taxe perçue)
  - ⇨ *Carte Identité* :
    - 25 euros (perte ou vol)

Gratuit si présentation de l'ancienne carte ou 1ère demande

- **Acte de naissance de moins de 3 mois si la commune de naissance n'est pas dématérialisée** *(vérification sur : passeport.ants.gouv.fr)*

MINEUR

- **Réaliser et imprimer la pré-demande** sur le site ANTS
- **Photos d'identité en couleur, de face** aux normes AFNOR (format 35x45 mm), de moins de 6 mois (n'ayant pas servi pour un autre titre de plus de 6 mois)
  NE PAS DECOUPER LA PHOTO DE LA PLANCHE
- **Un justificatif de domicile** récent **aux noms du ou des représentants légaux,** *cf. liste Majeur*
- **Pour les enfants dont les parents sont hébergés :** fournir une attestation écrite de l'hébergeant **(mentionnant les parents et les enfants)** + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + justificatif d'identité de l'hébergeant.
- **Pièce d'identité du/des représentants légal (aux) en cours de validité**
- **Ancien passeport et /ou Carte d'Identité (original).**
- **Timbres fiscaux** : en bureau de tabac ou en ligne sur le site : timbres.impots.gouv.fr ou lors de la pré- demande
  - ⇨ *Passeport* :
    - 42 euros (15 à 17 ans)
    - 17 euros (moins de 15 ans)
    - (voir cas particuliers taxe perçue)
  - ⇨ *Carte Identité* :
    - 25 euros (perte ou vol)

Gratuit si présentation de l'ancienne carte ou 1ère demande

⚠ **PRÉSENCE OBLIGATOIRE DE L'ENFANT AU DÉPÔT DU DOSSIER QUEL QUE SOIT SON ÂGE ET AU RETRAIT À PARTIR DE 12 ANS**

- **En cas de séparation ou de divorce des parents :** *pièces complémentaires ci-dessous*

En fonction de la situation ➔documents complémentaires :

- **Déclaration de vol / perte + photocopie du titre volé ou perdu (si existant) + document officiel avec photo (original).**
- **Justificatif de nationalité française.**
- **Copie intégrale de l'acte d'état civil (de moins de 3 mois)** dans le cas d'un titre d'identité périmé depuis plus de 5 ans ou utilisation d'un nom d'usage (époux (se) / veuf (ve)) : ☐ **de naissance** ☐ **de mariage** ☐ **de décès**
- En cas de changement de nom ou de prénom ➔ Besoin d'un acte de naissance avec mention

En cas de divorce ou de séparation :

➢ **Devant avocat : jugement de divorce copie intégral,** original + convention.
Devant notaire : (sans avocat ni juge) ➔ Convention + attestation d'enregistrement au rang des minutes d'un notaire

Si séparation (sans jugement), autorisation écrite (document type à récupérer en mairie) du parent non présent + photocopie de sa pièce d'identité (en cours de validité). Le parent déposant doit être le parent hébergeant

En cas de garde alternée : produire les deux justificatifs de domicile et photocopie de la pièce d'identité du parent non présent (en cours de validité).

Si nom d'usage souhaité pour enfant mineur : autorisation écrite contre-signée par les deux parents + photocopie de la pièce d'identité du parent non présent (en cours de validité). Si l'enfant a + de 13 ans le consentement du mineur sur papier libre est requis.